

LEADER de Seine en Bray

L'Europe au cœur de notre Normandie

LEADER, pour le développement rural

LEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un axe du fonds européen agricole de développement rural qui offre une enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux. Le Groupe d'Action Local (GAL) qui a en charge la gestion et l'animation de ce programme spécifique définit une stratégie de développement, avec des axes innovants et apportant une réelle plus-value. Le GAL, par l'intermédiaire d'un comité de programmation, sélectionne les projets qui seront soutenus financièrement par Leader.

Le territoire de Seine en Bray

Le Pays de Bray et le Pays entre Seine et Bray se sont associés pour définir un projet LEADER commun et porter conjointement la candidature « **LEADER de Seine en Bray** » sur la période 2014-2020.



Les orientations stratégiques retenues

Les thématiques concernées s'articulent autour de deux axes principaux :

1 PRIORITE CIBLEE

"Pour une ruralité dynamique et attractive, développer l'économie de proximité et construire les services de demain"

2 AXES STRATEGIQUES

I. Augmenter les retombées économiques locales en valorisant les ressources d'un territoire à l'identité affirmée

II. Adapter l'offre de services à la population et aux entreprises en anticipant les mutations du territoire et en considérant ses caractéristiques rurales

Les actions soutenues

Pour L'AXE 1 :

>> FICHE ACTION 1 - Filières agricoles et entreprises innovantes fondées sur les ressources locales

Cette fiche action vise à soutenir les opérations qui permettront l'augmentation de la plus-value des filières agricoles du territoire, ou la création et la structuration de filières nouvelles ou émergentes :

- Accompagnement des exploitations agricoles, groupements ou filières s'inscrivant dans une démarche qualité, de mutualisation ou d'efficacité énergétique (formation autour du développement durable, filières liées aux sous-produits agricoles ou produits non alimentaires, mutualisation de moyens et de postes, valorisation des métiers de l'agriculture, etc.)
- Structuration / valorisation des productions locales et développement des circuits courts et de proximité (développement qualitatif, groupements ou organisations, démarche qualité, promotion, etc.)
- Accompagnement de la diversification agricole et au maintien de l'élevage (accompagnement, animation territoriale, nouveaux marchés, implantation d'éléments végétalisés, économie d'énergie, etc.)

>> FICHE ACTION 2 - Filières touristiques, coordination d'acteurs et outils de promotions

Cette fiche-action vise à mettre en place, développer des actions et des projets destinés à renforcer l'économie touristique locale et à faire face à une concurrence accrue des destinations touristiques. Il s'agit plus particulièrement d'accompagner les projets permettant :

- L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses acteurs sur l'offre touristique existante et de sa structuration (étude, stratégie, valorisation du patrimoine et des sites, etc.)
- La valorisation des structures touristiques existantes notamment autour de l'Avenue Verte ou des sites structurants (nouvelles structures, nouvelles offres, etc.)
- Le développement de nouvelles filières touristiques et appui aux filières existantes, notamment équestre, camping-carisme, agrotourisme, cyclotourisme, parcs et jardins (hébergements, services, commercialisation, mise en valeur de sites, promotion, etc.)

>> FICHE ACTION 3 - Milieux naturels et éléments structurants du paysage : préservation, valorisation et sensibilisation

Cette fiche-action vise à soutenir des actions de sensibilisation et/ou de préservation de la biodiversité de Seine en Bray. Il s'agit par exemple d'accompagner les projets permettant :

- La restauration et préservation des milieux naturels et les éléments structurants du paysage (bocage, coteaux calcicoles, tourbières, mares, etc.)
- La sensibilisation autour de la préservation des milieux et des enjeux environnementaux présents sur le territoire (sentiers, ruches, expositions, formations, etc.)
- La restauration et ouverture de certains milieux et bâtiments à visée récréative ou éducative
- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur le territoire
- La mise en réseau et structuration des actions en matière d'environnement et de développement durable sur le territoire (CPIE, PNR, Mission bocage, etc.)

Pour l'AXE 2 :

>> FICHE ACTION 4 - Développer de nouvelles formes d'organisation du travail et de la formation

Cette fiche-action vise à favoriser le maintien et la création d'emplois par le développement de nouvelles formes d'organisation du travail innovantes. Il s'agit notamment de soutenir :

- L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses acteurs sur l'offre de service aux entreprises (diagnostics, stratégie, communication, mise en réseau, etc.)
- Le développement d'outils mutualisés pour l'accueil de professionnels, d'entreprises, d'autoentrepreneurs et le développement de services aux entreprises (locaux, services, télécentres, etc.)
- La création de nouvelles formes d'organisation du travail (soutien à l'émergence de groupements d'employeurs, entreprises innovantes dans le champ de l'ESS, postes mutualisés, formation décentralisée, etc.)

>> FICHE ACTION 5 - Structurer une offre de services aux personnes en anticipant les mutations de Seine en Bray

Cette fiche-action vise à soutenir les opérations de maintien ou de création de tous types de services essentiels sur le territoire visant l'adaptation aux mutations de la ruralité de Seine en Bray. Il s'agit plus particulièrement d'accompagner les projets permettant :

- L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses acteurs sur l'offre de service existante, notamment en matière de santé, de mobilité et de services de proximité
- L'adaptation des services au vieillissement de la population et accompagnant l'impulsion d'une filière de l'économie des séniors (Silver Economy)
- L'adaptation des services pour répondre aux besoins des publics jeunes et adolescents
- Les actions de mutualisation de services permettant le confortement des pôles existants
- L'accompagnement / structuration de services sociaux et de santé présentant un aspect innovant ou intégrant le champ de l'économie sociale et solidaire
- Le développement de solutions de mobilité alternative

>> FICHE ACTION 6 - Pour une offre culturelle diversifiée et vecteur de lien social : mise en réseau, coopération et atteinte de nouveaux publics

Cette fiche-action vise à soutenir les types d'opérations suivantes :

- Projets d'amélioration de l'accès à l'offre culturelle qualitative notamment pour les publics cibles prioritaires (personnes âgées, enfants, adolescents, personnes handicapées, etc.)
- Projets culturels multisectoriels et inclusifs (plusieurs disciplines, plusieurs publics, plusieurs secteurs) ou projets collectifs (festival, cheminements entre sites culturels, etc.)
- Mise en réseau des acteurs culturels pour la réalisation d'actions structurantes et partagées (élargissement d'actions sur les deux territoires, communication, mutualisation des moyens et activités, manifestations, etc.)
- Faire vivre le patrimoine architectural par les actions culturelles

Les actions doivent s'inscrire dans l'une de ces orientations et comporter une part d'originalité ou d'innovation. Cette originalité peut s'entendre dans la nature du projet (faire un projet totalement original ou innovant), dans la méthode (faire différemment) ou au niveau du territoire (faire ce qui n'existe pas sur le territoire mais qui a pu être testé ailleurs).

■ Bénéficiez d'une subvention LEADER pour votre projet

Pour bénéficier d'une aide européenne via le programme LEADER, il faut que le projet soit en partie financé par des fonds publics (État, Région, Département, Communauté de Communes, Communes, Organisme public)

Si vous êtes un organisme public, votre autofinancement servira de contrepartie publique.
Si vous êtes un porteur privé, vous devez obtenir une subvention publique.

Le montant de l'aide LEADER dépendra de ces contreparties, du montant des dépenses éligibles et si le projet est de nature concurrentielle ou non (un projet de gîte de groupes, par exemple, génère des recettes et sera considéré comme concurrentiel même s'il est porté par un organisme public).

Attention, la demande de subvention doit être faite auprès du Groupe d'Action Local avant le commencement du projet.

C'est le comité de programmation du territoire, composé d'élus et de représentants de la société civile, qui sélectionnera les projets en fonction notamment de leur adéquation avec la stratégie LEADER.

■ Bientôt un guide du porteur de projet pour vous aider

Un guide du porteur de projet est en cours de rédaction afin de présenter de manière plus détaillée le programme LEADER de « Seine en Bray ». Ce guide sera disponible au début de l'automne 2016.

Si vous avez un projet, vous pouvez d'ores et déjà remplir une fiche de présentation synthétique disponible sur le site internet des deux Pays.

■ Pour en savoir +

PETR du Pays de Bray (Chef de file)
Maison des services, Boulevard Mal Joffre
76270 Neufchâtel-en-Bray
02 32 97 56 14
Président : Xavier LEFRANÇOIS
Agent en charge du dossier : Laure GRINDEL

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray
30, place de la Mairie
76116 Blainville-Crevon
02 35 23 86 18
Présidente : Nathalie THIERRY
Agent en charge du dossier : Stéphane JOT

leader.pdb.pesb@gmail.com